

Cher voyageur,

Si vous rentrez en Belgique depuis un aéroport allemand, vous devez satisfaire à plusieurs règles (complémentaires) lorsque vous quittez votre destination de vacances. Consultez les mesures ci-dessous concernant le retour en Belgique via un aéroport allemand.

| | |
|--|---|
| Test PCR lors du retour en Belgique depuis un aéroport allemand | Obligatoire pour tous les voyageurs à partir de <u>6 ans</u> . Les autorités allemandes vous demandent de pouvoir présenter <u>un résultat de test PCR négatif datant des dernières 48 heures maximum</u> , une <u>preuve de vaccination</u> ou un <u>certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par le coronavirus</u> , à votre entrée dans un <u>aéroport allemand</u> . Si vous ne pouvez pas présenter ce justificatif de test négatif avant de quitter votre destination de vacances, la compagnie aérienne refusera de vous laisser monter à bord. |
| Documents pour l'Allemagne | Si vous voyagez depuis certaines destinations dans lesquelles vous avez séjourné pendant <u>plus de 10 jours</u> , vous avez l'obligation de remplir un formulaire d'enregistrement en ligne avant votre entrée en Allemagne. Cette obligation vaut pour <u>tous les voyageurs</u> . Cliquez ici pour accéder au formulaire d'enregistrement et examiner s'il s'applique à votre cas. |
| Retour en Belgique | Tous les voyageurs qui retournent en Belgique après un séjour à l'étranger doivent remplir un formulaire de Localisation du Passager (PLF) <u>dans les 48 heures avant leur arrivée</u> en Belgique. Cliquez ici pour consulter ce formulaire. Les autorités belges imposent à tous les voyageurs qui voyagent depuis un pays ou une région en <u>zone rouge</u> de se mettre en quarantaine à leur domicile pendant 10 jours dès leur retour en Belgique. Au jour 1 et jour 7 de votre période de quarantaine, vous êtes obligé(e) de subir un test COVID-19. Si le résultat du deuxième test (jour 7) est négatif, votre quarantaine prend fin. Vous pouvez consulter les zones et les mesures qui y sont applicables sur cette carte . |
| Cas positifs à la COVID-19 | Vous avez des symptômes de la COVID-19 pendant votre séjour ou vous êtes contraint(e) de réaliser un test COVID-19 sur place ? Attention, en cas de résultat positif, vous devrez rester en quarantaine dans votre destination de vacances. À ce moment-là, les obligations locales relatives au coronavirus s'appliqueront à vous. Les frais connexes éventuels seront à votre charge. Vous ne pourrez pas rentrer en Allemagne avant d'être sans symptômes et de pouvoir présenter un test COVID-19 négatif. |